

# DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS (DUERP)

## Méthodologie d'élaboration

### Public concerné

Directeur/trice, personnel d'encadrement, membres des instances représentatives du personnel, tout professionnel en charge de l'élaboration ou de la mise à jour du DUERP.

### Objectifs pédagogiques

- Connaître la réglementation spécifique concernant les risques professionnels.
- Acquérir une méthodologie permettant l'élaboration (ou la mise à jour) du DUERP en construisant une cartographie des risques professionnels.
- Apprendre à élaborer un plan d'actions permettant de faire du DUERP un outil au service de la santé des professionnels.

### Contenu

#### ***Les repères réglementaires généraux***

- La réglementation relative aux risques professionnels
- Le rôle des instances représentatives du personnel
- Les modalités de communication du DUERP

#### ***Les risques professionnels faisant l'objet d'un traitement spécifique***

- La réglementation relative à la pénibilité
- La réglementation relative aux risques psychosociaux
- Les autres risques (explosion, risques chimiques, risques électromagnétiques)

#### ***Les grands principes de la gestion des risques professionnels***

- L'approche systémique
- La culture de la gestion des risques dans les établissements médico-sociaux
- Les supports d'identification des risques professionnels

#### ***Méthodologie d'élaboration du DUERP***

- La hiérarchisation des risques selon leur criticité
- La hiérarchisation des risques selon leur niveau de maîtrise
- La notion d'acceptabilité du risque

#### ***Elaboration du plan d'actions en vue de réduire les risques critiques non maîtrisés***

- Les notions d'objectifs, d'actions, d'indicateurs
- Les plans temporels et organisationnels

### Méthodes

- Apports théoriques.
- Atelier de mise en pratique à partir des risques identifiés par les participants dans leur établissement.

## Prérequis

Il est préférable que les participants aient une vision globale des activités de l'établissement et des missions des différents métiers.

## Modalités d'évaluation

Au démarrage de la formation, sur la base d'un questionnaire, les participants sont invités à réfléchir sur leur perception des thématiques abordées. Ce même questionnaire, repris en fin de formation leur permet d'évaluer le niveau d'acquisition des apprentissages

### INFORMATIONS PRATIQUES

**Durée :** deux jours.

**En inter ou en intra**

#### Accessibilité aux personnes en situation de handicap

La formation est accessible à toute personne en situation de handicap apte à travailler en ESSMS. Selon les situations, les aménagements nécessaires sont étudiés avec le donneur d'ordre. Le recours à une tierce personne, adaptée à la situation, est envisagé si nécessaire.

#### Modalités et délais d'accès

Les sessions de formation sont organisées à la demande.

Toute sollicitation fait l'objet d'un entretien avec le demandeur afin d'identifier précisément ses attentes et de s'assurer conjointement que la formation proposée peut fournir une réponse adaptée. Eventuellement, des ajustements peuvent être envisagés.

A l'issue de cet entretien, les dates de la formation sont arrêtées et une convention de formation est signée.

#### Tarifs

- **En intra** : coût net par groupe : 2 200 € (des frais de déplacements et d'hébergement seront facturés en plus pour un déplacement dépassant 150 kms aller-retour).
- **En inter** : coût net par participant : 440 €.

#### Lieux

- En intra, les formations se déroulent dans les locaux du commanditaire, dans une salle équipée pour accueillir ce type d'activité.
- En inter, deux formules sont possibles :
  - Soit dans les locaux mis à disposition par un établissement.
  - Soit dans une salle de réunion équipée louée dans un espace de coworking, accessible en transports en commun.

### Contact pour tout renseignement :

**Florence Beffeyte**

**06 17 90 82 39**

**2bis rue Louis Bouquet 69009 Lyon**

**fb@kaletik-conseil.fr    www.kaletik-conseil.fr (page contact)**

Document actualisé en février 2026